

**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2604 026

Le 29 avril 2026

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les cabines acoustiques

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 1^{er} avril 2026 et visant à obtenir les renseignements suivants :

« Nous souhaiterions obtenir l'information suivante pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (jusqu'à ce jour) :

- **Nombre de cabines acoustiques (insonorisées) installées dans les bureaux de votre organisation ainsi que les coûts associés (équipement et installation);**
- **Nom des fournisseurs de cabines acoustiques et montants payés à chacun d'eux pour celles-ci. »**

Aux termes des recherches effectuées auprès des unités concernées, nous n'avons pas repéré de documents sur les cabines acoustiques qui soient détenus par la Sûreté du Québec. Par conséquent, nous ne pouvons pas donner suite aux deux points de votre demande (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné, ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

ZAKI M. GRIGANCINE

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels